

SOMMAIRE

1 Point actualité *Page 1*

2 Vie du service *Page 2*

3 Le Focus : Déclaration des titulaires du BNSSA *Page 3*

4 Agenda *Page 4*

5 Une lettre, un membre *Page 4*



ÉDITO



“

La période des appels à projets marque un moment clé pour les acteurs de la jeunesse, de l'engagement, du sport et de la vie associative. Elle permet de valoriser et d'appuyer des initiatives concrètes qui donnent vie aux politiques publiques sur notre territoire.

Le SDJES reste pleinement mobilisé pour accompagner des actions innovantes et adaptées aux besoins du terrain. Votre engagement est au cœur de cette dynamique collective.

Vous découvrirez à la lecture de ce numéro, vos rubriques habituelles dont l'actualité du mois qui portera sur le lancement de l'appel à projets « colo apprenantes » et de la campagne de l'Agence nationale du sport – projets sportifs territoriaux.

”

Bouabid REKMADI

Inspecteur de la jeunesse et des sports
Conseiller de l'IA-DASEN – Chef du SDJES 77

1 POINT ACTUALITÉ

Lancement de la campagne ANS 2025 Projets Sportifs Territoriaux (PST)

La campagne de l'Agence nationale du sport au titre des projets sportifs territoriaux est ouverte pour l'année 2025.

Parmi les appels à projets : soutien à la professionnalisation du mouvement sportif et aux actions liées aux politiques publiques.

La date limite de dépôt des dossiers sur Le Compte Asso est fixée au **dimanche 18 mai 2025**.

Le code financeur pour le département de la Seine-et-Marne est le **141**.

Si votre association a déjà bénéficié d'une subvention en 2024 dans le cadre de l'ANS-PST, la saisie du compte rendu des actions financées est **obligatoire** sur Le Compte Asso.

Pour plus d'informations :

Pôle sport

☎ 01 81 74 36 12

✉ ce.sdjes77.sport@ac-creteil.fr

Lancement de l'appel à projets « Colos apprenantes »

Les Colos apprenantes visent à démocratiser l'accès des mineurs à une offre de séjours de qualité, tout en évitant l'entre soi et la stigmatisation des publics défavorisés.

Les collectivités ou les associations ont le choix entre deux modalités de fonctionnement pour permettre aux jeunes de participer aux colos apprenantes : soit être des prescripteurs soit être des organisateurs de séjours.

La date limite de dépôt des dossiers sur Le Compte Asso est fixée au **vendredi 06 juin 2025**.

Le code financeur pour le département de la Seine-et-Marne est le **2381**.

Pour plus d'informations :

Bouabid REKMADI

☎ 01 81 74 36 13

✉ ce.sdjes77.coloapprenantes@ac-creteil.fr

Service National Universel – Dimanche 23 février 2025



Le dimanche 23 février 2025, plusieurs jeunes participants au service national universel (SNU) à Sourdun se sont rendus sous l'Arc de Triomphe pour une cérémonie de rallumage de la flamme de la Nation.

Ils ont ainsi pu se recueillir et témoigner leur soutien aux soldats morts pour la France et aux armées. Ce moment solennel a été pour eux une occasion de s'inscrire dans le devoir de mémoire et de découvrir un lieu chargé d'histoire en lien avec leur engagement.

Pour plus d'informations :
Cyril NORMAND

☎ 01 81 74 35 97 ✉ cyril.normand@ac-creteil.fr

Commission des Médailles Jeunesse et Sports – Mercredi 19 mars 2025

La médaille MJSEA récompense les personnes qui se sont particulièrement illustrées par leur engagement bénévole au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou de toute activité associative relevant de l'intérêt général ainsi que toutes les activités se rattachant aux catégories précitées.

Conditions d'attribution : Être majeur - Résider en Seine-et-Marne - Être engagé bénévolement dans le milieu sportif ou associatif.

Ancienneté requise :

- **Bronze** : au moins 6 ans de service dans le bénévolat (ou 2 ans après l'attribution de la lettre de félicitations)
- **Argent** : 10 ans d'ancienneté, dont 4 ans avec la médaille « échelon Bronze »
- **Or** : 15 ans d'ancienneté, dont 5 ans avec la médaille « échelon Argent »

La commission des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (MJSEA) s'est réunie le mercredi 19 mars 2025.

Comme chaque année, la Seine-et-Marne dispose d'un contingent départemental :

- **48 médailles « échelon Bronze »**
- **18 médailles « échelon Argent »**
- **6 médailles « échelon Or »**

Lors de la première commission de janvier 2025, 18 dossiers avaient déjà reçu un avis favorable pour l'attribution de la médaille « échelon Bronze ». Lors de la seconde commission en mars, 50 nouveaux dossiers ont été examinés. À l'issue de celle-ci, 30 candidatures supplémentaires ont été retenues, permettant d'atteindre le quota annuel. Les médailles « échelon Argent et Or » ont quant à elles été attribuées dans leur intégralité.

Pour plus d'informations :
Roger CHASSAT

☎ 01 81 74 35 96 ✉ roger.chassat@ac-creteil.fr

Jury BAFA – Jeudi 20 mars 2025

Le dernier jury du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur » (BAFA) s'est tenu le jeudi 20 mars à la DSDEN.

287 dossiers ont été étudiés : **282** candidats ont été admis, tandis que **5** ont été ajournés. Parmi ces derniers, **4** devront refaire le stage d'approfondissement et **1** devra effectuer de nouveau son stage pratique.

Les membres du jury ont également évoqué les problèmes liés à la formation du BAFA et la fonction d'animateur telles que la crise des vocations, la nouvelle application BAFA, etc.

Le prochain jury est prévu le 5 juin 2025.



Source : Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Pour plus d'informations :
Isabelle MOONS

☎ 01 81 74 36 11 ✉ isabelle.moons@ac-creteil.fr

LE BNSSA, C'EST QUOI ?

Il s'agit du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Le titulaire du BNSSA est un sauveteur aquatique qualifié pour assurer la surveillance des lieux de baignade, intervenir en cas d'urgence, sauver et dispenser les gestes de premiers secours. Il est également habilité à prévenir les risques liés à la baignade. Grâce à leur formation et leur vigilance constante, les BNSSA contribuent à faire des lieux de baignade des espaces sûrs pour tous les usagers.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article D322 – 13 du code du sport : « La surveillance des établissements mentionnés à l'article D. 322-12 est garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par des personnels titulaires d'un des diplômes dont les modalités de délivrance sont définies par arrêté du ministre chargé des sports. Ces personnels portent le titre de maître-nageur sauveteur.

Ces personnels peuvent être assistés de personnes titulaires d'un des diplômes figurant sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la sécurité civile et des sports.

Toute personne désirant assurer la surveillance d'un tel établissement doit en faire la déclaration au préfet du lieu de sa principale activité. Le contenu de cette déclaration est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile et des sports ».

OBLIGATION DE DÉCLARATION

Les titulaires du BNSSA ont l'obligation de se déclarer auprès du **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)** du lieu de leur principale activité.

PREMIÈRE DÉCLARATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

Pièces à joindre au document de déclaration :

- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto et verso) ou du passeport ;
- une photocopie du diplôme et de l'attestation de recyclage du diplôme s'il y a lieu (recyclage quinquennal obligatoire) ;
- une photocopie de l'attestation de recyclage PSE 1 ou PSE 2 (recyclage annuel) ;
- une photo d'identité ;
- le certificat médical TYPE - ci-dessous - **datant de moins de trois mois.**

Certificat médical BNSSA
Le certificat médical doit dater au plus tard de 3 mois avant la date de dépôt du dossier et est exigé pour tous candidats au BNSSA ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M. et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.
Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :
Dans le cas d'un œil amblyopie, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de $10/10$ pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à $1/10$) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de $13/10$ pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à $8/10$.

Cas particulier :
Dans le cas d'un œil amblyopie, le critère exigé est $10/10$ pour l'autre œil corrigé.

A le
(Signature et cachet du médecin)

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

Pièces à joindre au document de déclaration :

- le certificat médical datant de moins de trois mois,
- recyclage PSE 1 ou PSE 2,
- une photocopie du diplôme ou de l'attestation de recyclage du diplôme s'il y a lieu (recyclage quinquennal obligatoire).

Pour plus d'informations ou pour obtenir les modèles (dossier de déclaration BNSSA ou certificat médical type) :

Vincent KRAKOWSKI

☎ 01 81 74 36 09

✉ ce.sdjes77.sport@ac-creteil.fr



Cette déclaration est à renouveler tous les ans à l'aide du modèle ci-dessous (page 1 sur 2).

RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

DÉCLARATION DES PERSONNES SOUHAITANT ASSURER LA SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE BAINADE D'ACCÈS PAYANT (Articles D.322-13 et A. 322-10 du code du sport)

☐ 1^{ère} demande ☐ Renouvellement

A RENOUELER TOUS LES ANS

I. État civil

NOM :
Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Domicile :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

II. Diplômes et titres

Diplôme :
Date et lieu de délivrance :
Dernière révision BNSSA :
Date d'expiration du PSE 1/2 :
Date du dernier recyclage PSE 1/2 :

ENGAGEMENT

Journée départementale de l'engagement

Le SDJES et Unis-Cité Seine-et-Marne organisent une journée départementale dédiée à la force de l'engagement des jeunes et à son impact sur leur parcours.

L'objectif ? Valoriser l'engagement des jeunes de la Seine-et-Marne et démontrer qu'il constitue un véritable levier d'émancipation et d'opportunités pour l'avenir !

JEUDI 19 JUIN 2025

09h30 à 17h00

Colisée de Meaux - 73 Avenue Henri Dunant
77100 – MEAUX

Pour plus d'informations :

Diane FAUNIERES

☎ 01 81 74 36 06

✉ diane.faunieres@ac-creteil.fr

SPORT

Journée départementale héritage JOP

Le **mardi 24 juin**, le SDJES organise sa première journée départementale autour de l'héritage JOP.

Au programme de cette journée :

- Témoignages sur l'héritage des JOP.
- Table ronde sur « une offre sportive plus attractive grâce à des équipements accessibles et adaptés à tous les publics ».
- Table ronde sur « la continuité éducative dans le sport »...

Participation uniquement sur invitation.

Pour plus d'informations :

Florent NOWAKOWSKI

☎ 01 81 74 35 95

✉ florent.nowakowski@ac-creteil.fr

UNE LETTRE, UN MEMBRE



Gaëtan TOULZAT

Professeur de sport

Arrivé il y a quelques mois, Gaëtan TOULZAT occupe avec passion et engagement le poste de professeur de sport – conseiller d'animation sportive. Fort de son expérience acquise au SDJES des Yvelines, il a su s'intégrer rapidement à l'équipe de Seine-et-Marne. Grâce à son expertise dans le domaine sportif, il propose au quotidien des solutions concrètes et efficaces, et a déjà contribué au développement de plusieurs projets structurants dans le département. Apprécié pour sa disponibilité et son esprit d'équipe, il s'est imposé comme un collègue à la fois compétent et bienveillant.

Il est actuellement : référent ANS Equipements sportifs, Savoir rouler à vélo, sport en milieu rural, développement durable et en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers (TREQUE).

☎ 01 81 74 35 92

✉ gaetan.toulzat@ac-creteil.fr

ANNUAIRE

SDJES 77

☎ 01 81 74 35 93

✉ ce.sdjes77@ac-creteil.fr

PÔLE SPORT

☎ 01 81 74 36 12

✉ ce.sdjes77.sport@ac-creteil.fr

PÔLE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE ET SIGNALEMENT (EAS)

☎ 01 81 74 36 14

✉ ce.sdjes77.enquete administrative@ac-creteil.fr

PÔLE ICE

☎ 01 81 74 35 98

✉ ce.sdjes77.ice@ac-creteil.fr

PÔLE JEUNESSE, ENGAGEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

Mission politiques jeunesse

☎ 01 81 74 36 13

✉ ce.sdjes77.jeunesse@ac-creteil.fr

Mission engagement des jeunes

Service civique

☎ 01 81 74 36 05

✉ ce.sdjes77.service-civique@ac-creteil.fr

Réserve civique

✉ ce.sdjes77.reserve-civique@ac-creteil.fr

Service National Universel et Mission d'Intérêt Général

☎ 01 81 74 36 13

✉ ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr

Mission vie associative

☎ 01 81 74 36 01

✉ ce.sdjes77.vieasso@ac-creteil.fr

Médailles

☎ 01 81 74 36 01

✉ ce.sdjes77.medailles@ac-creteil.fr

Mission ACM et continuité éducative

☎ 01 81 74 36 08 - ☎ 01 81 74 36 07

✉ ce.sdjes77.acm@ac-creteil.fr

Mission BAFA

☎ 01 81 74 36 11

✉ ce.sdjes77.bafa@ac-creteil.fr

Numéro d'urgence SDJES 77 en cas d'accident grave : 06 11 52 31 55